

**FINISTERE
BREST
PLOUDALMEZEAU
PLOUGUIN**

*Procès-verbal de :
l'installation du Conseil
municipal
l'élection du Maire
et de cinq Adjointes*

L'an deux mille huit, le vingt et un mars à dix huit heures trente minutes, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), s'est réuni le conseil municipal de la commune de PLOUGUIN.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

TALARMAIN Roger	759	TALARMAIN Jean-Claude	630
BERGOT Albert	758	LE BLOAS Gilbert	625
YVINEC André	748	PREMEL Christian	620
LANDURE Marie-Claire	723	MELAC Françoise	616
TROADEC Michel	716	FLOCH Dominique	615
LE DREFF Raymond	690	LAOT Jean	590
SALIOU Daniel	687	CONQ-LAOT Yvonne	564
PAUL Frédéric	648	GUILLOU Félix	531
CONQ Daniel	644	COROLLEUR Patrice	487
SALIOU Christine	631		

Absents :

2.1.08 INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL, ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1) Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Michel TROADEC, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

M Frédéric PAUL a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du C.G.C.T.)

2) Election du Maire

2.1) Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art L 2122-8 du C.G.C.T.). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix neuf conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du C.G.C.T. était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du C.G.C.T., le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

2.2) Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Albert BERGOT, Christian PREMEL

2.3) Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau est annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4) Résultats du premier tour de scrutin

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art 66 du code électoral)	1
d) Nombre de suffrages exprimé (b-c)	18
e) Majorité absolue	10

Indiquer les noms et prénoms des candidats (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En lettre
CONQ-LAOT Yvonne	3	trois
TROADEC Michel	15	quinze

2.5) Proclamation de l'élection du Maire

M Michel TROADEC a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

3) Election des Adjoints

Sous la présidence de Monsieur Michel TROADEC Elu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjoints. Il a été rappelé que les Adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (art L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-7-1 du C.G.C.T.).

Le président a indiqué qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du C.G.C.T., la commune peut disposer de cinq Adjoints au Maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un Adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de cinq Adjoints. Présentation de la nouvelle organisation. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à cinq le nombre des Adjoints au Maire de la commune (pour : 19).

3.1) Election du premier Adjoint

3.1.1) Résultats du premier tour de scrutin

- | | |
|---|----|
| a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| b) Nombre de votants (enveloppes déposées) | 19 |
| c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art 66 du code électoral) | 4 |
| d) Nombre de suffrages exprimé (b-c) | 15 |
| e) Majorité absolue | 8 |

Indiquer les noms et prénoms des candidats (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En lettre
LE DREFF Raymond	15	quinze

3.1.2) Proclamation de l'élection du premier Adjoint

M Raymond LE DREFF a été proclamé premier Adjoint et a été immédiatement installé.

3.2) Election du deuxième Adjoint

3.2.1) Résultats du premier tour de scrutin

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art 66 du code électoral)	4
d) Nombre de suffrages exprimé (b-c)	15
e) Majorité absolue	8

Indiquer les noms et prénoms des candidats (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En lettre
TALARAMAIN Roger	15	quinze

3.2.2) Proclamation de l'élection du deuxième Adjoint

M Roger TALARAMAIN a été proclamé deuxième Adjoint et a été immédiatement installé.

3.3) Election du troisième Adjoint

3.3.1) Résultats du premier tour de scrutin

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art 66 du code électoral)	4
d) Nombre de suffrages exprimé (b-c)	15
e) Majorité absolue	8

Indiquer les noms et prénoms des candidats (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En lettre
LE BLOAS Gilbert	15	quinze

3.3.2) Proclamation de l'élection du troisième adjoint

M Gilbert LA BLOAS a été proclamé troisième Adjoint et a été immédiatement installé.

3.4) Election du quatrième Adjoint

3.4.1) Résultats du premier tour de scrutin

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art 66 du code électoral)	4
d) Nombre de suffrages exprimé (b-c)	15
e) Majorité absolue	8

Indiquer les noms et prénoms des candidats (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En lettre
YVINEC André	15	quinze

3.4.2) Proclamation de l'élection du quatrième Adjoint

M André YVINEC a été proclamé quatrième Adjoint et a été immédiatement installé.

3.5) Election du cinquième Adjoint

3.5.1) Résultats du premier tour de scrutin

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art 66 du code électoral)	4
d) Nombre de suffrages exprimé (b-c)	15
e) Majorité absolue	8

Indiquer les noms et prénoms des candidats (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En lettre
SALIOU Daniel	15	quinze

3.5.2) Proclamation de l'élection du cinquième Adjoint

M Daniel SALIOU a été proclamé cinquième Adjoint et a été immédiatement installé.

4) Observations et réclamations

Néant

5) Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 21 mars 2008 à 19 h 15, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Maire, le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

2.2.08 PROGRAMMES AFFECTES AUX ADJOINTS AU MAIRE

Discussion

Le Maire propose d'affecter les missions suivantes aux Adjointes au Maire :

Programme 1 : Finances et espace public

Raymond LE DREFF

Programme 2 : Aménagement, environnement et développement durable

Daniel SALIOU

Programme 3 : Solidarité, lien social et action économique

Roger TALARMAIN

Programme 4 : Enseignement et culture

Gilbert LE BLOAS

Programme 5 : Vie locale et sports

André YVINEC

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	0	3

ADOpte cette proposition d'affectation de programmes

2.3.08 MISE EN PLACE DES COMMISSIONS

Discussion

Le Maire, après avoir rappelé la nouvelle organisation, propose de créer trois commissions, composées comme suit :

MISSION 1 : Des projets adaptés à nos capacités :

Programme 1 : Finances et espace public

MISSION 2 : Penser globalement, agir localement :

Programme 2 : Aménagement, environnement et développement durable

Programme 3 : Solidarité, lien social et action économique

MISSION 3 : Bien vivre ensemble à Plouguin :

Programme 4 : Enseignement et culture

Programme 5 : Vie locale et sports

<i>Des projets adaptés à nos capacités</i>	<i>Penser globalement, agir localement</i>	<i>Bien vivre ensemble à Plouguin</i>
LE DREFF Raymond	TALARMAIN Roger	LE BLOAS Gilbert
BERGOT Albert	SALIOU Daniel	YVINEC André
FLOCH Dominique	CONQ Daniel	SALIOU Christine
SALIOU Christine	PAUL Frédéric	COROLLEUR Patrice
LANDURE Marie-Claire	MELAC Françoise	GUILLOU Félix
GUILLOU Félix	BERGOT Albert	TALARMAIN Roger
SALIOU Daniel	FLOCH Dominique	MELAC Françoise
CONQ Daniel	CONQ-LAOT Yvonne	CONQ-LAOT Yvonne
PREMEL Christian	LAOT Jean	TALARMAIN Jean-Claude
CONQ-LAOT Yvonne		
LAOT Jean		

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte ces commissions en concordance avec les missions retenues

2.4.08 ELECTION DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PLABENNEC ET DES ABERS

Discussion

Le Maire précise que pour des raisons d'organisation de la C.C.P.A. il convient d'élire les délégués municipaux auprès de cette institution.

La commune de PLOUGUIN doit élire 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Il propose :

Titulaire	Suppléant
TROADEC Michel	LE DREFF Raymond
BERGOT Albert	LE BLOAS Gilbert
TALARMAIN Roger	COROLLEUR Patrice
TALARMAIN Jean-Claude	LAOT Jean

Le vote a lieu à bulletin secret.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

DELEGUE les conseillers municipaux ci-dessus

2.4.08 QUESTIONS DIVERSES

Réunion présentation budgétaire le 27 mars

Prochain conseil municipal le 9 avril à 20 h 30 en mairie